

Projet IDEX USPC : une analyse

Le projet IDEX a été rendu public et discuté de manière inacceptable : rien n'en a été communiqué à l'ensemble des personnels et étudiants de Paris 3 avant que le projet ait été accepté par le jury¹, ce qui met tout le monde au pied du mur. Il ne s'agit pourtant de rien moins que de la disparition de l'Université Sorbonne-Nouvelle.

L'analyse proposée ci-dessous s'appuie sur les documents communiqués publiquement : le PV du CA du 16 septembre 2011 (abrégé en « PV »), un abrégé envoyé le 3 février (« PRES-IDEX »), un argumentaire envoyé le 17 février (« 8 questions ») et un dossier plus complet, en anglais², envoyé le même jour (« Dossier »).

Comment et par qui la décision a-t-elle été prise ?

Le projet d'une seconde candidature IDEX a tout d'abord été approuvé par le PRES, le 13 avril 2011³ et confirmé par le CA du PRES le 14 septembre⁴. De ce côté-là, tout a été fait si vite, et de manière si opaque, qu'un des membres du CA, Pierre Jobard, déclare lors de cette séance « ne pas avoir compris, au départ, que l'Idex avait pour objectif de conduire à la création d'un nouvel établissement »⁵.

Une approbation du projet (sur la foi d'une présentation très succincte) a été ensuite votée par le CA de Paris 3 le 16 septembre 2011 (soit deux jours après le PRES), sous cette forme :

« Le Conseil d'Administration de l'Université Sorbonne Nouvelle a pris connaissance des principales orientations du dossier d'Initiative d'Excellence présenté par Sorbonne Paris Cité. Il affirme son soutien au développement de ce projet qui doit mener à la création d'une université unifiée associant au cœur de sa stratégie l'ensemble des composantes de Sorbonne Paris Cité. Les instances démocratiquement élues travailleront à sa construction, dans le respect des principes de collégialité et de subsidiarité auxquels l'Université Sorbonne Nouvelle est attachée ». (PV, p. 7)

Il ne s'agit donc pas de l'approbation du dossier, présenté de manière incomplète et qui n'a été entièrement finalisé qu'à la date du 8 décembre 2011⁶. Il est par ailleurs à noter que lors de cette séance du CA seuls 13 membres étaient présents. Ils ont voté l'approbation du projet à l'unanimité (moins une abstention).

Le PV ne fait mention d'aucun avis du CS et du CEVU : ont-ils été consultés ? Leurs vice-présidents ont cependant été associés à la préparation de l'IDEX⁷.

1 . Courrier de la présidente du 3 février 2012.

2 . Le texte contient bizarrement une traduction partielle en français (p. 33 et suivantes).

3 . PV, p. 3.

4 . « Relevé des délibérations » du CA du 14 septembre 2011. Vote : 17 pour, 3 abstentions.

5 . « Compte-rendu synthétique » du CA du 14 septembre 2011.

6 . Dossier, p. 1. Le pré-dossier a été déposé le 20 septembre (PV, p. 4).

7 . PV, p. 3.

Finalement, qui a décidé que la Sorbonne-Nouvelle devait disparaître, l'année où l'on fêtait à grands frais ses quarante ans ?

Disparition de La Sorbonne-Nouvelle

D'ici quatre ans, tous les établissements du PRES doivent constituer une université unique dénommée « Université Sorbonne Paris Cité » (USPC)⁸. Cette fusion va être menée tambour battant : dès août 2012, il est prévu que les départements soient intégrés dans les quatre « divisions »⁹, en 2015 le cadre juridique de la nouvelle université doit être finalisé¹⁰.

Les documents sont d'ailleurs très flous sur le statut juridique de l'USPC. Mme Lemardeley a assuré que « les statuts seront ceux prévus par la loi (pas de statut dérogatoire ni le statut de grand établissement) »¹¹ mais le dossier contient une mention assez obscure : « Création du cadre légal de l'université unique (université LRU, le statut de « Grands établissements » reposera sur l'article 43) »¹². Comprenez qui pourra... Il y a effectivement une difficulté juridique à intégrer dans une université des établissements aux statuts aussi variés que Sciences Po, l'Institut de Physique du Globe, l'IHEAL ou l'ESIT.

Ce qui est certain, c'est que le nom-même de la Sorbonne-Nouvelle va disparaître, et ne sera celui d'aucune subdivision de la nouvelle université. Les éléments dispersés de ce qui est aujourd'hui notre université seront éclatés entre deux divisions¹³ et plusieurs départements, sans compter les différentes instances de l>IDEX, les collèges, les instituts de cet invraisemblable mécano.

Paris 3, quantité négligeable

Le projet a été écrit par Richard Descoings¹⁴, le très médiatique (et très décrié) directeur de Sciences Po, et il a visiblement pris comme référence cet établissement atypique qui sélectionne ses étudiants et leur impose des droits d'inscription très importants¹⁵. À la lecture du dossier, on s'aperçoit que les poids lourds sont les universités et les laboratoires de sciences (exactes, appliquées, médicales). Paris 3 n'est là que pour apporter une caution « humaniste » à l'ensemble.

Quand il s'agit de citer les domaines d'excellence de Paris 3, les documents sont très vagues, varient et ne peuvent citer que la linguistique¹⁶ ou les langues (mais il s'agit le plus souvent de se référer à l'INALCO¹⁷), les études européennes, l'IHEAL ou le cinéma (« étude des industries culturelles » : ça passe mieux à l'international)¹⁸. La seule formation d'excellence identifiée est un master de cinéma¹⁹. Ailleurs, on crédite la future université de domaines d'excellence en « cultural studies », en « histoire des formes et des idées » et en « études littéraires »²⁰. Chacun retrouvera s'il peut sa discipline dans ces appellations.

Pour faire meilleure figure, Paris 3 a tenté de mettre dans la balance les bibliothèques inter-

8 . Dossier, p. 15.

9 . Dossier, p. 16.

10 . Dossier, p. 22.

11 . PV, p. 7.

12 . Dossier, p. 22 : « Creation of the legal frame for the single university, “Grands établissements” will rely on art. 43) »

13 . 8 questions, p. 1.

14 . Dossier, p. 2.

15 . Jusqu'à 13 500 € par an pour un Master.

16 . Dossier p. 9.

17 . Dossier, p. 42.

18 . Dossier, p. 42.

19 . Dossier, p. 9.

20 . Dossier, p. 59.

universitaires qu'elle gère, Sainte-Geneviève et Sainte-Barbe²¹. Manœuvre douteuse : ces bibliothèques sont communes à plusieurs universités de Paris, y compris en-dehors du PRES (Paris I et Paris II pour Sainte-Barbe, par exemple).

De manière plus générale, ce sont les « humanités » (puisque tel est le terme sous lequel seraient rangées la plupart des disciplines présentes à Paris 3) qui sont sous-évaluées dans le cadre d'une université géante et pluri-disciplinaire. Pour en juger, on lira un encadré illustrant « Le rôle des humanités dans l'excellence scientifique »²². Voici deux exemples des missions qui nous seraient assignées : « analyse et promotion de l'héritage artistique et culturel français et international » et « la manière dont l'économie culturelle a été profondément modifiée par l'arrivée des technologies numériques » ; « nécessité d'une connaissance approfondie des langues, des cultures et des civilisations pour connaître et comprendre un monde en rapide mutation dans un processus de mondialisation très diversifié »²³. Voilà à quoi ressemblent les sujets d'étude d'une université d'Arts, Lettres et Langues, vus depuis Sciences Po...

Au final, Paris 3 n'apporte au PRES que le droit de s'appeler « Sorbonne ».

Un « périmètre d'excellence » qui attire toutes les ressources

Quelques laboratoires et unités de recherche triés sur le volet (37 % des chercheurs au début pour aller jusqu'à 60 %²⁴) constituent un « périmètre d'excellence » à l'intérieur du PRES, puis de l'université unique²⁵. Il s'agit des Labex, d'unités notées A+ (mais ça ne suffit pas, puisque 106 unités ont reçu cette note²⁶). Les unités qui seront mal notées par des experts internationaux pourront d'ailleurs être chassées du « périmètre »²⁷.

Ce « saint des saints » bénéficiera du redéploiement de 200 postes pris sur les postes vacants du reste du PRES²⁸. Ces postes, « chaires d'excellence internationales », sont pourvus par des appels d'offre internationaux, et largement sur des statuts de type CDD et CDI²⁹. Les profils sont directement définis par le Conseil de direction de l'IDEX³⁰, et recrutés par des comités de sélection approuvés par le même Conseil³¹, et dans lesquels siège obligatoirement un membre désigné par le Conseil³². Il s'agit d'attirer « des personnalités scientifiques étrangères dont les travaux sont reconnus comme les plus porteurs »³³. Les enseignants-chercheurs actuellement en poste à la Sorbonne-Nouvelle sont-ils si insuffisants ? Pas assez « porteurs » ?

Mais, à terme, tout le monde devrait être « excellent » : plus de chercheurs dans les unités notées C et seulement 20% dans les unités évaluées B³⁴. Comment réaliser cela si ce n'est en supprimant ces

21 . Dossier, p. 69, 97. PV, p. 6.

22 . Dossier, p. 73.

23 . « Two illustrations of this point can be given: the analysis and promotion of French and international artistic and cultural heritage, and the way that the heritage economy has been profoundly altered by the arrival of digital technology and its impact on the cultural industries; the necessity of an extensive knowledge of languages, cultures and civilisations in order to know and understand a rapidly changing world through extremely diverse globalisation processes. »

24 . Dossier, p. 11, 27. 17 unités de recherche et 458 chercheurs pour le secteur « Humanités ».

25 . PV, p. 6.

26 . Dossier, p. 28.

27 . Dossier, p. 54.

28 . Dossier, p. 15. Les redéploiements seront effectifs dès 2013 (Dossier, p. 23).

29 . Dossier, p. 31, 101. « Tenure tracks » : embauche à l'essai, avant une éventuelle titularisation.

30 . Dossier, p. 15, 20.

31 . Dossier, p. 23.

32 . Dossier, p. 104.

33 . PRES-IDEX, p. 3.

34 . Dossier, p. 54.

unités, ou en écartant les « mauvais » chercheurs ? Le projet reste silencieux sur ce point.

Signalons également que Paris 3, à nouveau, ne pèse pas lourd dans ce périmètre initial : seuls deux Labex³⁵ et deux « axes » (ICCA, « industries culturelles et création artistique » et EFL (linguistique) associent Paris 3 (sur 99 équipes sélectionnées)³⁶.

Tout cela donne une idée de ce que représenteraient la recherche de Paris 3 et les « humanités » dans la future université.

Des réductions et des économies

Les économies d'échelle sont un des objectifs de la fusion.

Les doublons seront supprimés au niveau Master : ce sont ainsi 30 masters³⁷ qui devraient disparaître et fusionner d'ici 2016. Le projet pointe tout particulièrement³⁸ les formations en anglais, qui existent à Paris 3 et à Paris 7. Les préparations aux concours d'enseignants seront mises en commun³⁹.

Les presses universitaires⁴⁰, le service culturel, les services administratifs et techniques⁴¹ seront fusionnés. 25% du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes de chaque université seront ponctionnés pour financer des initiatives au niveau du PRES⁴².

Une « excellence » curieusement évaluée

L'« excellence » sera évaluée par l'AERES ou d'autres organismes aussi contestables, mais également par un comité international de vingt membres⁴³. Mais qui garantit la légitimité des ces « experts » ? Il est évident par ailleurs que ces vingt personnes, aussi incontestables soient-elles, ne pourront pas évaluer la qualité d'équipes travaillant dans tous les domaines disciplinaires.

Les critères qui seront utilisés sont souvent fantaisistes. Ainsi, un des objectifs annoncés est d'augmenter de 20% le nombre de publications dans d'autres langues que le français⁴⁴. Hors de l'anglais, point de salut.

Une scolarité à plusieurs vitesses

La première année de licence va devenir une « propédeutique » généraliste⁴⁵ : méthodologie, recherche documentaire, plusieurs disciplines⁴⁶.

Mais ce n'est là qu'une des voies d'accès, réservée aux étudiants qui ne sont pas au niveau. Pour les autres (sélectionnés sur dossier), les « étudiants bien préparés aux études universitaires »⁴⁷, il y aura les doubles ou triples cursus⁴⁸. Les cursus pourront être taillés « sur mesure » : adaptation pour les

35 . Dossier, le Labex de linguistique « EFL » est d'ailleurs classé en « sciences sociales », Dossier, p. 67.

36 . Dossier, p. 64. Voir la liste des équipes dans les pages qui suivent. PV, p. 4.

37 . Dossier, p. 12, 78.

38 . Dossier, p. 45.

39 . PV, p. 5.

40 . Dossier, p. 36, 99.

41 . Dossier, p. 44.

42 . Dossier, p. 94.

43 . Dossier, p. 22. Liste des membres pressentis : Dossier, p. 50.

44 . Dossier, p. 14.

45 . Dossier, p. 17, 35.

46 . Dossier, p. 29. PRES-IDEX, p. 3.

47 . Dossier, p. 29. PRES-IDEX, p. 3.

48 . « La création de doubles et triples cursus rendent possibles une régulation de fait du niveau des étudiants au moment où ils entrent dans le premier cycle. », Dossier, p. 77. « The creation of dual and triple degrees makes it possible to perform a de facto regulation of the students' standards as they enter the undergraduate level. »

étudiants en difficulté, renforcement pour les « meilleurs étudiants »⁴⁹ : obtiendront-ils le même diplôme ? Silence...

Si les règles encore trop strictes encore appliquées en France risquent de gêner le projet⁵⁰, on demandera au Ministère de les assouplir, en particulier pour pouvoir limiter le droit d'inscription en première année⁵¹.

Certains étudiants pourront cependant suivre leurs études dans des « collèges » (c'est le modèle d'Oxford qui est invoqué), qui compteront environ 1 600 étudiants⁵², de la licence au doctorat, avec toutes sortes d'avantages, qui pourront aller jusqu'au logement. Mais l'entrée sera sélective, sur des bases « académiques », et des places de seconde et troisième années seront réservées à des élèves de classes préparatoires⁵³. Collège d'excellence, étudiants triés. Suivra-t-on le modèle d'Oxford jusqu'à une hausse des droits d'inscription significative ?

De même qu'il y a une recherche d'excellence, il y a une pédagogie d'excellence.

Travailler avec les entreprises

C'est un des principaux leit-motifs du projet IDEX : il faut développer les partenariats avec des entreprises⁵⁴. Les lettres de Bouygues, L'Oréal ou Dassault figurant dans les annexes sont là pour montrer que des contacts ont déjà été pris⁵⁵. Les entreprises pourront par exemple co-financer des enseignements⁵⁶ ou financer certains services rendus aux étudiants⁵⁷. Pour le reste (brevets, startups, financements de thèses), Paris 3, ou ce qu'il en resterait, ne saurait être concernée. Il est également question, bien entendu, de multiplier par quatre les revenus du mécénat. Trois sièges (sur 16) du Comité de direction sont d'ailleurs réservés à des entreprises.

Les entreprises sont enchantées de travailler avec les « humanités ». Florilège de leurs lettres d'adhésion au PRES : L'Oréal est sensible « aux aspects sociologiques, psychologiques et philosophiques de l'image du corps, du concept de beauté et de l'évolution de ses critères et codes au sein de la société. »⁵⁸, EDF estime que « Les enjeux énergétiques ne peuvent être sérieusement traités sans de véritables approches interdisciplinaires. »⁵⁹, Saint-Gobain pense que la notion d'« habitat », si importante pour eux, peut « bénéficier de démarches de recherche transversales »⁶⁰, Bouygues finance déjà des thèses de doctorat⁶¹, Areva voudrait que l'on étudie les « aspects sociétaux et comportementaux des consommateurs »⁶². Voilà des champs d'étude passionnants pour nos chercheurs de Paris 3... Tous ces courriers sont généralement adressés au « cher Richard » (Descoings), ou au président du PRES. La présidente de Paris 3, piteusement, n'a pu produire qu'une lettre d'ARTE, qui exprime très vaguement son intérêt pour l'IDEX⁶³. Tout le monde

49 . Dossier, p. 45.

50 . Dossier, p. 10.

51 . Dossier, p. 78. « Sorbonne Paris Cité will try to persuade the French government to allow it to regulate the number of first-year students enlisting so that the influx of students matches its teaching capacity. »

52 . Dossier, p. 29. 620 étudiants dès 2013 : Dossier, p. 18.

53 . Dossier, p. 85.

54 . Dossier, p. 13, par exemple, sous l'euphémisme de « partenariat économique ». En français dans le texte : « l'accentuation de l'investissement des entreprises dans le financement de Sorbonne Paris Cité via les contrats de recherche, la rémunération de prestations de service, le sponsoring des formations et le mécénat d'entreprise. » (Dossier, p. 36). Quelques exemples de partenariats existants, Dossier, p. 89. Mme Lemardeley parle d'« imprégner le projet d'une approche partenariale forte » (PV, p. 4).

55 . Des entreprises sont associées à la conception de l'IDEX depuis le début : Dossier, p. 30.

56 . AXA finance déjà une chaire à Paris 5 (Dossier, p. 119).

57 . Dossier, p. 17. Deux chaires privées créées dès 2013 (Dossier, p. 19)

58 . Dossier, p. 121.

59 . Dossier, p. 125.

60 . Dossier, p. 127.

61 . Dossier, p. 128.

62 . Dossier, p. 129.

63 . Dossier, p.138.

n'intéresse pas les entreprises de la même façon...

Et finalement, pour ne pas être en reste sur les universités américaines, on fera appel aux anciens étudiants pour faire des dons à leur université⁶⁴.

Une usine à gaz anti-démocratique

L'établissement constitué par l>IDEX sera gigantesque : 120 000 étudiants, 13 550 personnels, dont 6 000 enseignants et enseignants-chercheurs. C'est évidemment ingérable et la structure à plusieurs niveaux imbriqués ne va pas arranger la situation : aux quatre divisions, elles-mêmes subdivisées en départements, vont se superposer des « instituts interdisciplinaires »⁶⁵, des « collèges » (voir plus haut), des « collegiums »⁶⁶ et pour finir le « périmètre d'excellence ». Quelle « lisibilité » ?

Le projet IDEX, jusqu'à la fusion, est piloté par un Conseil de direction de 16 membres, dont la composition est la suivante⁶⁷ :

- ▲ 5 directeurs ou présidents (alors qu'il y a 8 établissements⁶⁸)
- ▲ 4 organismes de recherche : CNRS, INSERM, IRD, etc.
- ▲ AP-HP
- ▲ 3 entreprises
- ▲ Ville de Paris et Région Île-de-France

10 membres extérieurs sur 16 ! Évidemment, aucun représentant des personnels n'est prévu.

Le président de ce Conseil aurait voix prépondérante en cas d'égalité. C'est bien sûr l'inévitable Descoings qui est pressenti pour jouer ce rôle⁶⁹.

Le Conseil de direction prendrait l'avis de deux autres instances : un conseil scientifique⁷⁰ de 20 membres, dont 10 extérieurs (il est précisé qu'ils sont tous payés pour leur participation)⁷¹, et un conseil international (10 membres, tous extérieurs)⁷². Un « Sénat académique » plus représentatif des personnels et des étudiants est vaguement évoqué dans quelques documents de communication⁷³ : il n'est même pas cité dans le dossier.

Au cas où il y aurait malgré tout quelques dérives, on a prévu également un Comité de contrôle de 6 membres (les trois entreprises du Comité de direction, un représentant du gouvernement et deux personnalités désignées par le Comité de direction⁷⁴). Ils doivent vérifier que l'argent de l>IDEX n'est utilisé que pour l>IDEX (à la rigueur, 20% du budget pourra financer des projets approuvés... par l>IDEX).

Voilà une « gouvernance » solide⁷⁵ ! Il faut dire que la première mouture de l>IDEX avait été recalée au motif d'un verrouillage institutionnel insuffisant et d'un « business plan pas assez fouillé » [sic]⁷⁶.

Quels sont les bénéfices attendus ?

Financier ? Il faut savoir tout d'abord que les IDEX ne reçoivent que les intérêts issus du placement

64 . Dossier, p. 19, 30.

65 . Dossier, p. 28.

66 . PRES-IDEX, p. 4.

67 . Dossier, p. 31, 37 (en français).

68 . Dossier, p. 100.

69 . Dossier, p. 50.

70 . Une première liste de membres a été établie le 30 novembre dernier mais non communiquée : combien de représentants de Paris 3 ?

71 . Dossier, p. 101.

72 . Dossier, p. 101. Liste des membres pressentis : Dossier, p. 53.

73 . PRES-IDEX, p. 5.

74 . Dossier, p. 101.

75 . « Robuste et resserrée », Dossier, p. 37.

76 . PV, p. 3.

d'un capital. Le capital demandé⁷⁷ était de 1 milliard 3 (placé à 3 %, cela représenterait une somme de 45 millions d'euros par an⁷⁸). Mais combien l>IDEX a-t-il finalement et réellement obtenu ? Quelle part de cette somme va-t-elle revenir aux « humanités » ? Ces fonds seront gérés à part, par une « agence de moyens » distincte⁷⁹. Ils ne profiteront donc pas au fonctionnement des établissements mais seulement à la construction de la future université. De plus les établissements et les entreprises sont supposées aligner les mêmes sommes⁸⁰ : où va-t-on les trouver à Paris 3, dont les budgets sont notoirement insuffisants ? La présidente de Montpellier III, Mme Fraïsse, a bien résumé la situation en écrivant à propos des IDEX : « on ne peut sacrifier les Humanités pour un plat de lentilles payé à crédit et dont on ne sait même pas s'il sera servi un jour. »⁸¹

Réputation ? Le grand argument est la remontée dans le sacro-saint « classement de Shanghai »⁸². Pensez : la nouvelle méga-université, ou plutôt, l'« université à visibilité mondiale »⁸³ devrait arriver au 43^e rang⁸⁴ ! Est-ce que vous connaissez un seul étudiant, même étranger, qui aurait consulté le classement de Shanghai avant de s'inscrire dans une université ?

Comment faire passer la pilule ?

Le projet évoque à plusieurs reprises les réactions négatives que pourraient avoir personnels et étudiants. Elles sont présentées comme un refus du changement, un refus de l'évaluation et une crainte à l'égard des inégalités de traitement⁸⁵. Le projet peut aboutir, craint-on, à « une instabilité ou des tensions internes »⁸⁶. Il est d'ailleurs proposé de mettre en place un programme de propagande⁸⁷, dans le plus pur style entrepreneurial, pour développer chez les personnels et les usagers l'impression d'appartenir à une même structure : chaîne de radio, webtélé siglées « USPC », site Web et adresses mail uniques, logo⁸⁸. Les communicants vont à nouveau se régaler...

Les personnels de Paris 3 apprendront avec plaisir que la réussite de notre université dans sa fusion d'UFR est donnée comme un exemple et comme la preuve que l'on arrivera bien à fusionner les établissements⁸⁹.

De toutes façons, il n'y a plus qu'à expliquer, plus rien à débattre. Comme l'a déclaré Mme Lemardeley au CA du PRES : « C'est le travail des responsables de rassurer les personnels sur la conduite du changement. »⁹⁰ : « des séances publiques d'information à destination de l'ensemble de la communauté universitaire »⁹¹ vont être organisées, de beaux documents distribués, il n'y a plus qu'à discuter des « modalités »⁹².

Et si les personnels et les étudiants de Paris 3 en décidaient autrement ?

Michel Bernard, 7 mars 2012

77 . Dossier, p. 2

78 . PRES-IDEX, p. 5.

79 . Dossier, p. 33.

80 . Dossier, p. 70.

81 . Communiqué de la présidente du 16 novembre 2010.

82 . Dossier, p. 55.

83 . Dossier, p. 3.

84 . Dossier, p. 59.

85 . Dossier, p. 10.

86 . Dossier, p. 44.

87 . Dossier, p. 10.

88 . Dossier, p. 23, 94. Le récent tournoi de « Questions pour un champion » récemment organisé à grands frais n'est-il pas une première tentative dans ce sens ?

89 . Dossier, p. 44.

90 « Compte-rendu synthétique » du CA du PRES du 14 septembre 2011, p. 4.

91 . PRES-IDEX, p. 5.

92 . PRES-IDEX, p. 5.